

La politique de féminisation du sport

Depuis avril 2014, le Ministère des Sports est intégré dans un Ministère plus vaste : le Ministère des Droits des femmes, de la Ville et des Sports

La ministre, Najat Vallaud-Belkacem, entend mener une politique volontariste pour :

- développer la pratique féminine, notamment dans les quartiers sensibles
- favoriser un égal traitement des femmes et des hommes dans le sport de haut niveau
- valoriser le sport féminin dans les médias
- favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives et dans l'accès aux fonctions d'encadrement technique et dirigeant des fédérations sportives

En France, les femmes ont 2 fois moins accès que les hommes à la pratique sportive dans certains territoires.

Seules 20% des femmes qui font du sport le font dans un club.

Le taux de licenciées féminines dans certaines fédérations sportives très populaires est de seulement 4%.

FFP en 2011 : sur les 44658 licenciés annuels + passeports : 28,04% femmes

FFP en 2012 : sur les 15917 licenciés annuels : 13,8% femmes

Selon un rapport récent du Conseil supérieur de l'audiovisuel, 85% des retransmissions télévisuelles sont exclusivement consacrées aux sports masculins. Promouvoir la diffusion des épreuves sportives féminines dans les programmes télévisés est également l'une des priorités du ministère.

- Des propositions ont été formulées au président du CSA pour que soient introduites des obligations de diversité pour la diffusion, à titre gratuit pour les opérateurs, de brefs extraits de manifestations sportives. Avec mise en place d'une commission de suivi sur les courts extraits.
- Projet de modification du décret qui oblige les chaînes payantes à partager leurs droits d'exclusivité avec les chaînes gratuites, lorsqu'il s'agit d'« événements d'importance majeure » qui sont énumérés. À l'heure actuelle, sur certaines disciplines, comme le football et le rugby, le décret ne liste que les grandes compétitions masculines comme étant d'importance majeure.

Les plans de féminisation des fédérations sportives

Dès 2006, quatre fédérations se sont engagées, sous l'impulsion du ministère, dans la définition d'un plan de féminisation : le handball, le basket-ball, le cyclisme et le football. Elles ont été suivies au cours de l'olympiade 2009-2012 par les fédérations d'aviron, de hockey sur glace, de montagne et d'escalade, de boxe, de triathlon et de tennis.

Dans le cadre des conventions d'objectifs 2014-2017 qui les lient à l'État, toutes les fédérations sportives doivent désormais se doter d'un plan de féminisation concernant la pratique sportive, l'encadrement, la formation et l'arbitrage.

C'est le cas de la FFP qui a élaboré, validé et déposé son plan en janvier 2014.

Partageons nos « Elles » pour le sport

Le 18 mars 2014, les présidents des 69 fédérations sportives qui avaient déposés un plan de féminisation ont participé à une journée qui avait pour but de partager les bonnes pratiques relatives au plan de féminisation, ainsi que de mutualiser et de créer des synergies entre les fédérations.

Une réflexion sur les freins et les leviers de la féminisation du sport a mis en avant le rôle des fédérations dans des actions de communication, de formation ou d'animation de réseau.

Des ateliers de travail ont permis d'échanger sur les pratiques innovantes et les mutualisations sur les thèmes :

- Impliquer ses organes déconcentrés dans un plan de féminisation fédéral.
- Faciliter l'accès des femmes aux postes à responsabilité.
- Rendre et/ou adapter sa discipline sportive pour répondre aux attentes du public féminin.
- Valoriser sans stigmatiser.